

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril 2026 à 19 h, à la salle Charles-Daudelin du centre culturel et communautaire de Cartierville sise au 12225, rue Grenet, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 9413 et 9415 rue Lajeunesse, lequel est érigé sur le lot 1 997 661 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, d'une part, l'implantation non jumelée de l'immeuble, en dérogation à l'exigence d'implantation jumelée avec le bâtiment adjacent situé aux 9401 à 9405, rue Lajeunesse, et, d'autre part, l'implantation du bâtiment à la limite du lot du côté nord, également en dérogation au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 24 mars 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert